

**Canada
Province de Québec
MRC de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

Procès-verbal de la **séance extraordinaire, tenue le mercredi 25 août 2021, à 16 :27 heures**, à la salle du conseil de la municipalité au 221 rue Centrale, sous la présidence du maire suppléant monsieur Jean-François Gendron

Sont également présents les conseillers suivants;

Mme. Louise Théorêt
M. Mario Archambault
M. Michel Taillefer

M. Éric Beaulieu, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

Mme la mairesse Caroline Huot a motivé son absence

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période de question
- 4- Adjudication d'une offre de service en service professionnel
- 5- Fermeture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance forment quorum, la séance est déclarée constituée par le président d'assemblée.

2021-08-407

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté

3- PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

Il est prévu une période de questions du public.

2021-08-408

4- ADJUDICATION D'UNE OFFRE DE SERVICE EN SERVICE PROFESSIONNEL

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 406-2021 décrétant un emprunt pour le pavage et l'éclairage des rues du Domaine des Brises;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder aux travaux prévus aux plans C1, C3, C4, C5 et C6 émis pour le règlement d'emprunt et approuver le 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder rapidement à la publication de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne détient pas un service d'ingénierie;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme d'ingénierie EXP datée du 23 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier confirme les disponibilités budgétaires au règlement d'emprunt 406-2021;

IL EST PROPOSÉ

D'accepter l'offre de service de la firme d'ingénierie EXP au montant de 7 500\$ plus les taxes applicables et aux conditions établies dans l'offre de service, pour la rédaction des documents permettant à la municipalité de procéder à l'appel d'offres public.

D'autoriser le directeur général à signer au nom de la municipalité ladite offre de service.

5- FERMETURE DE LA SÉANCE

L'étude des sujets à l'ordre du jour étant complétée, il est unanimement résolu que la séance soit et est levée, il est alors 17 :06.

Jean-François Gendron
Maire suppléant

Éric Beaulieu
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Jean-François Gendron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jean-François Gendron
Maire suppléant